

# LETTRE D'INFO

Commission Locale d'Information  
de la centrale nucléaire du Bugey

CLI N°02

MAI 2019



**AIN**<sup>01</sup>  
Le Département



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

© COURJ Mathieu 2



LE MOT  
DE LA PRÉSIDENTE  
DE LA CLI



### Véronique Baude

Présidente de la CLI

Vice-Présidente  
du Département de l'Ain  
déléguée au Développement  
Durable et au Tourisme

2018 a été une année riche pour la CLI du Bugey ! Les visites et réunions de concertation ont rythmé l'année avec pas moins de 7 occasions de se rencontrer et d'échanger sur la centrale, sa sûreté, ses projets et les liens avec le territoire.

La CLI, espace de rencontres, est toujours un lieu de débats riches et intenses. C'est aussi l'occasion de vous associer à l'amélioration de la sûreté de la centrale, comme le 12 novembre dernier, lors de la réunion publique où vous êtes plus de 300 à vous être mobilisés pour donner votre avis dans le cadre de la concertation nationale sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe.

Je vous remercie de votre présence, de l'intérêt porté à ce sujet pourtant complexe. Les débats se sont déroulés de manière transparente et sereine, ce que je salue.

En 2019, les projets sont encore nombreux : la composition de la CLI sera modifiée suite à l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km.

Aujourd'hui, les territoires situés dans le rayon de 10 km autour de la centrale sont concernés. Dès le second semestre 2019, ce sont les territoires dans le rayon de 20 km qui feront partie de la CLI. Je proposerai donc, dans un esprit de dialogue et d'information une séance spéciale à tous les nouveaux membres de la CLI et certainement de nouvelles visites des installations du CNPE !

Par cette lettre, vous trouverez des informations relatives à la vie de la centrale et de la CLI. N'hésitez pas à réagir via le site [www.ain.fr](http://www.ain.fr) à la rubrique **Commission Locale d'Information**.

## CONCERTATION SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÛRETE DE 900 MWE DU PARC NUCLÉAIRE FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4<sup>e</sup> RÉEXAMEN PÉRIODIQUE

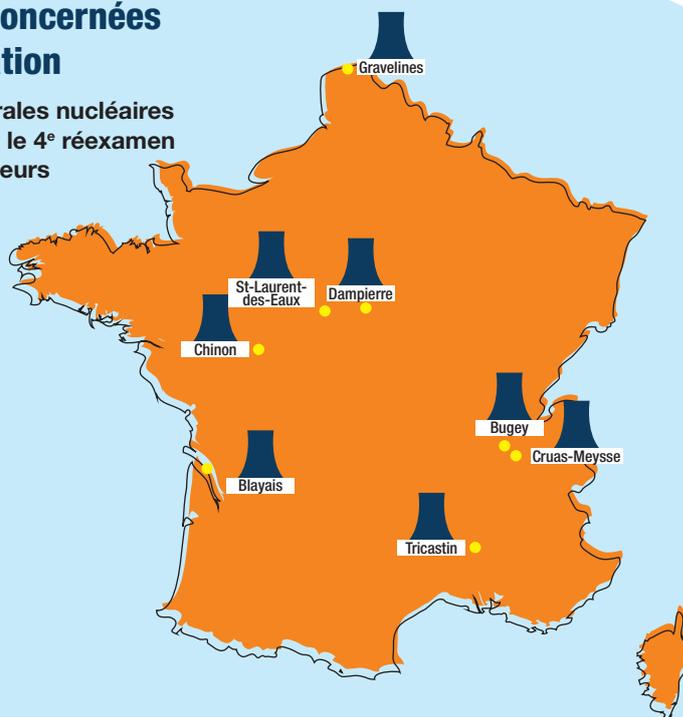
**Le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) a organisé une concertation publique sur les dispositions prises par EDF pour améliorer la sûreté des réacteurs nucléaires de 900 MWe dans le cadre de leur 4<sup>e</sup> réexamen périodique.**

Les installations nucléaires font l'objet de réexamen périodique tous les dix ans, qui conduit à un rapport réalisé par l'exploitant et analysé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante en charge du contrôle des installations nucléaires. L'ASN communique au Gouvernement ses conclusions et la possibilité - ou non - de poursuivre le fonctionnement des réacteurs.

La concertation concernant les améliorations de sûreté apportées aux réacteurs de 900 MWe est organisée par les acteurs suivants : l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire.

### Les centrales concernées par la concertation

**En France, huit centrales nucléaires sont concernées par le 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs dont celle du Bugey.**



Les discussions issues de la concertation ont porté sur l'ensemble des mesures envisagées par EDF, pour tous les réacteurs du même type ainsi que sur la méthode utilisée pour la prise en compte des avis et questionnements issus des réunions publiques et de la plateforme <https://concertation.suretenucleaire.fr>

Autour de chaque centrale, la concertation a pris la forme de réunions publiques, d'ateliers, de présentation lors des réunions de CLI, de visites sur le terrain... Pour chacune de ces rencontres, deux garantes issues de la Commission nationale du débat public étaient présentes pour suivre les débats et assurer que toutes les prises de paroles se déroulent sans heurts et avec transparence.

**Le rôle de la CLI est d'assurer le dialogue et la transparence des échanges.**

## Quel est le rôle de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire dans la Concertation ?

L'IRSN remplit une mission d'intérêt général en amont des décisions publiques consistant à évaluer les risques nucléaires et radiologiques et les moyens de les réduire. Ses avis sont rendus publics, ce qui contribue à l'information de la société. La transparence de ses travaux et le dialogue avec la société civile sont des aspects essentiels contribuant à la politique d'ouverture à la société mise en place par l'IRSN qui ouvre ainsi son expertise et sa recherche à l'ensemble des parties prenantes, tant sur le plan local, qu'au plan national. Dans le cadre du 4<sup>e</sup> réexamen périodique de la sûreté des réacteurs nucléaires de 900 MWe, l'IRSN expertise, à la demande de l'ASN, l'ensemble des études et modifications (matérielles ou de conduite) réalisées par EDF pour poursuivre l'exploitation de ses réacteurs en respectant les objectifs de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement fixés par l'ASN.

Étant donné l'enjeu de ce réexamen, l'Anccli et l'IRSN ont engagé dès 2014 un dialogue technique avec des représentants de l'ensemble des Commissions Locales d'Information (CLI). À ce titre, ils ont organisé en 2017 et 2018 avec l'ASN des réunions sur des thèmes tels que le vieillissement et la conformité des installations, les agressions d'origine interne et externe ou les accidents graves.

Les deux réunions organisées par la CLI du Bugey ont ainsi permis de prolonger le dialogue en l'élargissant à l'ensemble des sujets du réexamen et en l'ouvrant à une vaste audience. L'IRSN, présent à ces réunions publiques, est à l'écoute des questions soulevées par les participants et s'efforce d'en tenir compte dans ses avis. Il a ainsi décidé d'encourager ses équipes à la prise en compte de ces questions dans leurs propres travaux d'expertise. Cette concertation, au plus près des territoires concernés, contribue à la vigilance qui doit être exercée pour la maîtrise des risques générés par l'exploitation de réacteurs électronucléaires.

## L'Autorité de Sûreté Nucléaire : acteur actif dans la concertation

Autorité indépendante, l'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle a également pour mission d'informer le public sur ces sujets, y compris en situation d'urgence, et de contribuer ainsi à des choix de société éclairés. En particulier, les onze divisions territoriales de l'ASN mènent une collaboration privilégiée avec les commissions locales d'information, relais d'information vers les populations locales dans les territoires.

Pendant cette concertation, l'ASN a aidé à la compréhension des enjeux et souligné ses exigences vis-à-vis de l'exploitant. Grâce aux différentes contributions, elle oriente son instruction en fonction des attentes exprimées par les publics et élabore ses décisions en tenant compte de leurs préoccupations en matière de sûreté.

Cette concertation est la première d'une série de rendez-vous avec les publics concernés au fil de la prochaine décennie. En 2020, l'ASN soumettra à la consultation du public son projet d'avis sur la note de réponse aux objectifs d'EDF qui sera rendu, après avoir sollicité l'expertise de l'IRSN et l'avis de groupes permanents d'experts. Les dispositions prises par EDF dans le cadre du réexamen périodique de chacun des réacteurs de 900 MWe donneront également lieu à une enquête publique, avec un premier rendez-vous autour des conclusions du réexamen du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin. Enfin, l'ASN soumettra à la consultation du public les projets de prescriptions qu'elle jugera nécessaires pour la poursuite du fonctionnement de chacun des réacteurs.



## EN CHIFFRES

La concertation sur les conditions d'amélioration du niveau de sûreté des réacteurs de 900 MWe dans le Bugey a mobilisé largement la société civile. Voici un retour en quelques chiffres :



1 atelier de travail



1 conférence de presse



2 présentations en réunion de la CLI



8 experts présents pour informer et expliquer  
Interne : 4 événements : ASN / IRSN à chaque fois



300 participants lors de la réunion publique du 12 novembre

Pour en savoir plus et consulter les conclusions de la concertation :

<https://concertation.suretenucleaire.fr>



## ET EDF ?

- ➔ Partie prenante de la concertation
- ➔ Présentation du programme d'amélioration et de maintenance
- ➔ Engagement à mettre en oeuvre les améliorations proposées dans le cadre de la concertation

## Révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le Plan Particulier d'Intervention est un document permettant d'organiser les secours en cas d'accident des installations nucléaires, chimiques ou gazières, mais aussi pour les barrages hydroélectriques, certains laboratoires ou structures de transport de matières dangereuses. La vocation du PPI est d'offrir à la population des informations et une organisation préventive des secours. La centrale du Bugey est soumise à un Plan Particulier d'Intervention, ce qui implique notamment l'existence d'une Commission Locale d'Information, la réalisation par les communes de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), la diffusion d'informations dans les médias ou via l'Éducation nationale... Jusqu'au début d'année 2019, les communes situées dans le périmètre de 10 km autour de la centrale étaient concernées. À partir de mi 2019, le périmètre du PPI, arrêté par le Préfet, sera étendu à 20 km autour de la centrale. Ainsi, le nombre de communes concernées passera de 25 à 121.

La Commission Locale d'Information est définie sur le même périmètre que celui du Plan Particulier d'Intervention ; cela impliquera donc une transformation de sa composition en 2019.

 [www.ain.fr/commission-locale-information-centrale-du-bugey/](http://www.ain.fr/commission-locale-information-centrale-du-bugey/)

## Le CNPE et la CCI de l'Ain rencontrent les entreprises locales pour le grand carénage

Le grand carénage est un programme industriel dense, que mènent les centrales nucléaires pour améliorer la sûreté des installations et pour suivre l'exploitation au-delà de 40 ans. Pour la centrale du Bugey, les investissements se montent à 2,1 milliards €. Ce sont plusieurs centaines de personnes supplémentaires qui travailleront sur la centrale pendant les périodes de travaux. Pour cela, EDF s'est rapproché du territoire via une instance de coordination des acteurs locaux de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, qu'elle co-anime avec la Préfecture de l'Ain. Son objectif : faire en sorte que les investissements et la dynamique du grand carénage profite au territoire en matière d'emploi, d'insertion, de dynamisme économique, d'infrastructures...

## alerte nucléaire je sais quoi faire !

### Campagne de distribution d'iode

Dans le cadre de la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI), dont le périmètre passe en 2019 de 10 à 20 km autour de la centrale nucléaire du Bugey, la campagne de distribution d'iode va être élargie. Jusqu'alors, les habitants du périmètre de 10 km recevaient un bon pour retirer en pharmacie leurs comprimés d'iode stable. À partir de l'automne 2019, les habitants dans le périmètre de 10 à 20 km seront aussi concernés. Les pharmaciens seront formés pour délivrer ces comprimés d'iode dans les meilleures conditions.

#### Pourquoi des comprimés d'iode ?

L'iode stable est nécessaire à la santé pour le bon fonctionnement de la glande thyroïde. La prise du comprimé d'iode protégerait cette glande contre la contamination radioactive en cas de rejet accidentel.

En cas d'alerte, la prise du comprimé (dose différente, adaptée selon les personnes) serait ordonnée par le Préfet, en lien avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

**Le comprimé d'iode ne doit en aucun cas être pris en prévention.**

 [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)



**HCTISN** : Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

**CLI** : Commission Locale d'Information

**IRSN** : Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire

## L'AGENDA



**Samedi 15  
et dimanche 16 juin 2019**

visites de la centrale lors des Journées de l'industrie électrique. *Sur inscription.*

### Plus d'infos

Chaque compte-rendu de réunion de la CLI est consultable sur :

[www.ain.fr](http://www.ain.fr) rubrique **CLI Bugey**